

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**

**tenue le mardi 7 juin 2016 à 19 h 30**

**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

**CA16 08 0271**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 juin 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem

Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen

Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA16 08 0272**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2016.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2016.

**ADOPTÉ**

---

**CA16 08 0273**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA16 08 0274**

**Première période de questions du public, débutant à 19 h 41**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Mona Koussa, 755, rue Muir # 910:

- mentionne que le 31 mai, à 10h55, elle a entendu une détonation extraordinaire au moment du passage du train.

*Réponse (Alan DeSousa) : L'arrondissement a fait le suivi auprès tant auprès de la patrouille que des autorités policières et celles-ci confirment n'avoir rien reçu et qu'aucun rapport d'événement sur la ligne du Canadien Pacific n'a été rapporté.*

- S'inquiète en mentionnant qu'une chance que le train ne s'est pas renversé ne sachant pas ce qu'il transporte.

*Réponse (Alan DeSousa) : des efforts sont déployés à cet égard par le conseiller Aref Salem, responsable des transports au Comité exécutif de la Ville. Des démarches auprès de la Fédération canadienne des municipalités ont également été entreprises par le conseiller d'arrondissement Maurice Cohen. Des aménagements ont été édictés par le gouvernement provincial, aux wagons, freins et matières.*

*De l'information est disponible au Bureau de la sécurité civile à Montréal. Plusieurs points sont traités quant à la préparation nécessaire au besoin. La Ville déploie tous les efforts nécessaires à cet égard.*

- Se demande pourquoi les trains s'arrêtent alors que ce n'est pas une gare.

*Réponse (Alan DeSousa) : précise que la question ferroviaire est du ressort du gouvernement fédéral et invite la citoyenne à consulter son député fédéral.*

Madame Marie Barrette 815, rue Muir # 106 :

- Traite d'un article paru dans le journal Le Devoir du 7 juin et précise son insatisfaction quant à la sécurité ferroviaire et au nombre d'accidents qui augmente.

*Réponse (Alan DeSousa) : L'arrondissement et les élus feront toujours tout pour protéger et défendre les droits des citoyens. Il l'invite à rencontrer son député fédéral, qui est un ministre, quant à la question ferroviaire. Le conseil d'arrondissement n'hésite pas à prendre ses responsabilités, mais sur cette question, celle-ci incombe au gouvernement fédéral.*

- Demande si quelqu'un représente l'arrondissement au Comité antibruit de ADM.

*Réponse (Alan DeSousa) : Le conseiller Aref Salem, qui est responsable des transports au Comité exécutif de la Ville et Alan DeSousa.*

- S'interroge également sur les nombreux avions qui décollent la nuit entre 23 h et 6 h. Elle comprend le processus et aimerait que ça s'améliore.

*Réponse (Alan DeSousa) : Il n'y aura pas d'amélioration, le trafic non autorisé reçoit des amendes. Les efforts sont faits pour avoir des avions moins bruyants.*

---

#### CA16 08 0275

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux d'aménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux d'aménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand.

ADOPTÉ.

---

#### CA16 08 0276

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058009 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de marquage permanent sur la chaussée de certaines rues de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de marquage permanent sur la chaussée de certaines rues de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0277**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du parc Raymond Lagacé.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du parc Raymond Lagacé.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0278**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058011 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme Ben Leduc au parc Marcel-Laurin.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme Ben Leduc au parc Marcel-Laurin.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0279**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection du parc Cousineau.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du parc Cousineau.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0280**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378021 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de construction des structures de contrôle d'égout pluvial de plusieurs sites.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction des structures de contrôle d'égout pluvial de plusieurs sites.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0281**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166608002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection du bassin de la Brunante.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du bassin de la Brunante.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0282**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien pour les cinq bâtiments certifiés ISO 14001 de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour les années 2017 à 2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de services administratifs, pour le compte de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour la collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien pour les cinq bâtiments certifiés ISO 14001 de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour les années 2017 à 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0283**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie sur le territoire de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie sur le territoire de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0284**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166909004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement et l'installation d'équipements de cuisine pour la cuisine commerciale du Centre des loisirs de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement et l'installation d'équipements de cuisine pour la cuisine commerciale du Centre des loisirs de l'arrondissement de Saint-Laurent .

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0285**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058006 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2016 - Soumission 16-501.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
<b>C'Scellé (2008) inc.</b>	<b>28 439,91 \$</b>
Environnement routier NRJ inc.	39 293,62 \$
Scellement J.F. inc.	54 806,87 \$
Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	56 627,80 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **C'Scellé (2008) inc.** le contrat pour la réalisation des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 28 439,91 \$ incluant les contingences, sous la supervision de la Divison des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0286**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166909003 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement du système sonore des salles au Centre des loisirs - Soumission 16-15263.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Solotech inc.	25 068,40 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Solotech inc.** le contrat pour le remplacement du système sonore des salles 136, 137 et 138 au Centre des loisirs , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 25 068,40 \$, sous la supervision de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA16 08 0287**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs - Soumission 16-010.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.	144 060,23 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.** le contrat pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 144 060,23 \$ incluant les contingences, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA16 08 0288**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378016 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, dans le cadre du programme de réfection de réseau routier local 2016 - Soumission 16-001, et d'une dépense pour les services professionnels en vertu des ententes cadres 1054934 et 1096349.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Roxboro Excavation inc.	3 632 396,17 \$
La compagnie Meloche inc.	3 677 833,68 \$
Construction Bau-Val inc.	3 786 589,83 \$
Pavages Multipro inc.	3 841 487,79 \$
Construction Soter inc.	4 048 512,16 \$
Eurovia Québec Construction inc.	4 880 054,30 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Roxboro Excavation inc.** le contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, dans le cadre du programme de réfection de réseau routier local 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 3 632 396,17 \$ incluant les contingences, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser des dépenses de 180 000 \$ et de 89 000 \$ pour les services professionnels de surveillance et de contrôle qualitatif de ces travaux. (Ententes cadres 1054934 et 1096349).
- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0289**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378017 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues - Soumission 16 -002 et d'une dépense pour les services professionnels en vertu des ententes cadres 1054934 et 1096349.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
<b>La compagnie Meloche inc.</b>	<b>1 099 811,33 \$</b>
Construction Bau-Val inc.	1 189 074,34 \$
Roxboro Excavation inc.	1 347 095,63 \$
Les entrepreneurs Bucaro	1 474 291,56 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **La compagnie Meloche inc.** le contrat pour des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 099 811,33 \$ incluant les contingences, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser des dépenses de 50 000 \$ et de 16 000 \$ pour les services professionnels de surveillance et de contrôle qualitatif de ces travaux (Ententes cadres 1054934 et 1096349).
- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0290**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378018 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues artérielles pour l'année 2016 - Soumission 16-014, et d'une dépense pour les services professionnels en vertu des ententes cadres 1054934 et 1096349.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
<b>La compagnie Meloche inc.</b>	<b>2 243 456,93 \$</b>
Construction Bau-Val inc.	2 419 327,44 \$
Construction Soter inc.	2 424 695,99 \$

Roxboro Excavation inc.	2 534 335,07 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	3 107 182,24 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **La compagnie Meloche inc.** le contrat pour des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues artérielles pour l'année 2016 , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 2 243 456,93 \$ incluant les contingences, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser des dépenses de 100 000 \$ et de 59 000 \$ pour les services professionnels de surveillance et de contrôle qualitatif de ces travaux. (Ententes cadres 1054934 et 1096349).
- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0291**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164924002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions - Soumission 16-15207.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Transport Lyon inc.</b>	<b>81 800,11 \$</b>
Gocube.com (9176-7277 Québec inc.)	100 258,20 \$

ATTENDU que la soumission de Gocube.com (9176-7277) est non conforme puisque supérieure à 100 000 \$ ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Transport Lyon inc.** le contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 81 800,11 \$, sous la supervision de la Section du service à la clientèle de la Direction de l'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0292**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de bordures, de trottoirs, de chaussée, d'éclairage de rue et d'aménagement paysager pour le prolongement du boulevard Alfred-Nobel - Soumission 16-013.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
<b>Charex inc.</b>	<b>4 478 999,00 \$</b>
Duroking Construction	4 499 885,80 \$

Groupe Damiano inc.	4 617 431,40 \$
Les Pavages d'Amour inc.	4 713 975,00 \$
Construction G-nesis inc.	4 736 930,91 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	4 778 204,29 \$
Construction Bau-Val inc.	4 898 277,98 \$
Roxboro Excavation inc.	5 147 049,03 \$
Pavages Chenail	5 173 965,93 \$
Super Excavation inc.	5 189 382,83 \$
Gérald Théorêt inc.	5 306 131,50 \$
Les entreprises Michaudville inc.	5 913 000,00 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Charex inc.** le contrat pour es travaux de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de bordures, de trottoirs, de chaussée, d'éclairage de rue et d'aménagement paysager pour le prolongement du boulevard Alfred-Nobel, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 4 478 999,99 \$ incluant les contingences, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0293**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166879003 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'élaboration du diagnostic de l'offre, des besoins et des pratiques des citoyens en matière de culture - Soumission 16-509.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>ArtExpert.ca</b>	<b>37 060,75 \$</b>

Attendu que la soumission déposée par la firme Daigle/Saire a été rejetée puisque jugée non conforme au devis;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **ArtExpert.ca** le contrat pour l'élaboration du diagnostic de l'offre, des besoins et des pratiques des citoyens en matière de culture, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 37 060,75 \$, sous la supervision de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social..

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0294**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378020 relatif à une dépense en faveur de Vidéotron s.e.n.c., Fibrenoire inc. et Rogers Communications Inc. pour le déplacement

d'infrastructures dans le cadre des travaux de prolongement du boulevard Alfred-Nobel (projet Éco-campus Hubert-Reeves) et la signature des documents administratifs requis..

ATTENDU que le prolongement du boulevard Alfred-Nobel est prévu dans le projet Éco-campus Hubert-Reeves;

ATTENDU que le tracé de ce prolongement croise la ligne aérienne de l'ancien chemin Saint-François et que cinq poteaux de cette ligne aérienne sont en conflit avec les infrastructures proposées;

ATTENDU que, pour résoudre ce problème, cette ligne aérienne doit être déplacée;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 110 000 \$ \$ en faveur de Vidéotron s.e.n.c., Fibrenoire inc. et Rogers Communications Inc. pour le déplacement d'infrastructures dans le cadre des travaux de prolongement du boulevard Alfred-Nobel (projet Éco-campus Hubert-Reeves)
- 2.- D'autoriser la signature des documents administratifs requis.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0295**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166608003 relatif à une dépense pour des services professionnels pour le système d'éclairage et d'irrigation de deux nouveaux terrains de soccer.

ATTENDU que la Direction de l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, a identifié le parc Marcel-Laurin pour l'implantation d'un bassin de rétention en lien avec le collecteur Leduc;

ATTENDU que celui-ci sera construit au cours des prochaines années dans la partie sud-est du parc et que la zone visée par les travaux empiète sur les terrains de soccer existants dans le parc Marcel-Laurin.

ATTENDU que pour pallier à la perte temporaire des terrains de soccer du parc Marcel-Laurin durant les travaux et pour desservir la demande constante en lien avec la pratique du soccer, deux sites ont été identifiés pour y aménager des terrains de soccer, soit le parc Philippe-Laheurte et la cour arrière de l'école Lauren Hill.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 65 000,00 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de conception conformément à l'entente-cadre 1083187 intervenue entre la Direction des infrastructures et Axor Experts-Conseils Inc., pour la réalisation de relevés topographiques, la production des plans civils, de mécanique et d'aménagement, ainsi que pour la préparation des plans et devis électriques pour le système d'éclairage et d'irrigation de deux nouveaux terrains de soccer.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0296**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231008 relatif à la signature d'un addenda à l'entente avec Napoléon Leduc sur les infrastructures dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent.

ATTENDU que le 20 mai 2008, monsieur Napoléon Leduc (le Promoteur) signait avec la Ville une entente pour la réalisation des infrastructures pour un développement résidentiel situé dans le Nouveau Saint-Laurent ;

ATTENDU que l'entente initiale prévoyait une fin des travaux pour l'automne 2010;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le Promoteur et que la Ville désire encadrer la réalisation des travaux à terminer;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Napoléon Leduc pour le développement résidentiel situé dans le Nouveau Saint-Laurent afin d'encadrer la réalisation des travaux à compléter.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0297**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166747006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services techniques liés aux programmations événementielle et culturelle pour la saison 2016-2017 - Soumission 16-15287.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>Volet 1</b>	<b>Volet 2</b>
<b>Boreal Tech inc.</b>	<b>12 164,36 \$</b>	<b>21 041,57 \$</b>
APL Multimédia	19 059,98 \$	22 636,28 \$
9192-5735 Québec inc.	19 120,34 \$	23 161,71 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Boreal Tech inc.** les contrats pour les services techniques liés à la programmation événementielle 2016, volet 1, pour la somme de 12 164,36 \$ taxes incluses, et ceux liés à la programmation culturelle 2016-2017, volet 2, pour la somme de 21 041,57 \$ taxes incluses, sous la supervision de la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0298**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160344003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la remise à neuf d'un moteur diesel d'un chargeur sur pneus.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la remise à neuf d'un moteur diesel d'un chargeur sur pneus.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0299**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166673001 visant à entériner les projets de quartier sélectionnés lors de l'appel de projets organisé par la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

ATTENDU la résolution CM15 1243 adoptée par le conseil municipal le 27 octobre 2015 afin, entre autre, de transférer un montant total de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon les recommandations de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, pour financer les projets de quartier;

ATTENDU les projets de quartier sélectionnés lors de l'appel de projets organisé par la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, soit le projet du COSSL (6 198 \$), du MMAQ (175 910,25 \$) et de l'arrondissement de Saint-Laurent (60 702,75 \$);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'entériner les projets de quartier sélectionnés lors de l'appel de projets organisé par la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, soit le projet du COSSL (6 198 \$), du MMAQ (175 910,25 \$) et de l'arrondissement de Saint-Laurent (60 702,75 \$).
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0300**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164902001 relatif à l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2015.

ATTENDU la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements de la Ville de Montréal adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 18 avril 2016 (CM16 0471);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'affecter le surplus de gestion de 3 492 950,04 \$ dégagé de l'exercice financier 2015 de l'arrondissement de la façon suivante, par ordre de priorité :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2015 en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement ;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;
3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2015), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;
4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0301**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231006 relatif à l'entente hors cour dans le cadre du litige entre la Ville de Montréal et l'École Vanguard Québec limitée.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la proposition de règlement relatif à l'entente hors Cour dans le cadre du litige entre la Ville de Montréal et l'École Vanguard Québec limitée;
- 2.- D'autoriser Me Mélissandre Asselin-Blain, avocate du Service des affaires juridiques, à signer la documentation qui s'y rattache;
- 3.- D'autoriser le remboursement des frais de parcs encaissés en 2012 pour un montant de 209 590 \$ à même les revenus reportés pour fins de parcs et terrains de jeu de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0302**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231009 relatif au devancement de la séance ordinaire du 5 juillet 2016.

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin, à 19 h 30;

ATTENDU que la séance du mois de juillet 2016 devrait en principe se tenir le 5 juillet 2016;

ATTENDU que Conseil d'arrondissement souhaite la devancer au 28 juin 2016;

Proposé par la conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De devancer la séance ordinaire du 5 juillet 2016 au 28 juin 2016.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0303**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950004 relatif à l'adoption du bilan 2015 du Programme d'accès à l'égalité à l'emploi (PAÉE).

ATTENDU que le 4 juin 2013, le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent adoptait le plan triennal 2013-2015 et que depuis, chaque année est déposé le bilan des réalisations en matière d'égalité en emploi;

ATTENDU les excellents résultats qui ont été maintenus à travers les années et ceci, principalement dû aux réalisations significatives dont font état lesdits bilans;

ATTENDU que l'arrondissement travaille présentement à élaborer le plan triennal 2016-2019 en collaboration avec le Service des ressources humaines central et sera en mesure de proposer les actions qui seront entreprises dans les prochains mois en fonction des grandes orientations exprimées par la Ville-centre, et ce, toujours en conformité avec les exigences de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le bilan 2015 du Programme d'accès à l'égalité à l'emploi (PAÉE).

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0304**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166608001 visant à mandater la firme Stantec Experts-conseils Itée pour transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), la demande d'autorisation requise dans le cadre des travaux de réfection du bassin de la Brunante.

ATTENDU l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), stipulant que pour procéder aux travaux requis, il est nécessaire d'en demander l'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC);

ATTENDU la résolution numéro CA16 08009 adoptée par le conseil d'arrondissement le 12 janvier 2016 (GDD 1154378045) relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du bassin de la Brunante - Soumission 15-033;

ATTENDU qu'une autorisation de lancer un appel d'offres public pour ces travaux de réfection sera présentée au conseil d'arrondissement en même temps que ce dossier (GDD 1166608002);

ATTENDU que les certificats d'autorisation du MDDELCC doivent être obtenus avant toute construction, et ce, conformément à l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme Stantec Experts-conseils ltée pour transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), au nom de la ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent, la demande d'autorisation requise dans le cadre des travaux de réfection du bassin de la Brunante et confirmer l'engagement de transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0305**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299016 relatif à une demande de subvention du Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0306**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299017 relatif à une demande de subvention de l'organisme YMCA du Québec-YMCA Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 30 000 \$ à l'organisme YMCA du Québec-YMCA Saint-Laurent pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0307**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299018 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2016.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hodge - Place Benoît a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans;

ATTENDU que suite au bilan des quatre premières années de la démarche et à la mise à jour du portrait et des besoins de la population réalisés en 2011, un plan d'action actualisé pour la période 2012-2016 a été élaboré au cours de l'année 2012;

ATTENDU que plusieurs réalisations concrètes ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du secteur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 47 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge - Place Benoît, pour l'année 2016.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0308**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146011 relatif à une contribution financière au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2016.

ATTENDU que le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit le projet de patrouille verte pour une douzième année;

ATTENDU que le REQ est maintenant le seul responsable de la gestion du programme Patrouille verte;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 6 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0309**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231007 relatif à l'acceptation d'une somme de Développements Bois-Franc Le Quartier inc. aux fins d'un projet d'école.

ATTENDU qu'en date du 25 juillet 2013, la compagnie Développements Bois-Franc Le Quartier inc. (ci-après le « Promoteur ») a signé un document intitulé « Engagements relatifs à certaines exigences non réglementaires relatives à l'aménagement du domaine public et au développement durable » par lequel le Promoteur s'engageait à remettre à l'arrondissement un montant de 500 000 \$, à être utilisé uniquement pour la réalisation d'un projet école sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU la résolution CA13 080564 adoptée le 3 septembre 2013 et prenant acte des engagements du Promoteur et de 9179-5906 Québec inc. relatifs à certaines exigences non réglementaires sur l'aménagement du domaine public et sur le développement durable pour le projet de construction sur le site Bois-Franc;

ATTENDU que pour faire suite à son engagement, le Promoteur a déposé une lettre le 15 février 2016, par laquelle il s'engage à honorer sa contribution sur une période de 5 ans;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter un don de 500 000 \$ de Développements Bois-Franc Le Quartier inc. aux fins d'un projet d'école sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0310**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1163984006).

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 avril et le 31 mai 2016, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 mai 2016, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0311**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231010 relatif à la signature d'une entente avec le Groupe Montoni (1995) division construction inc. et à l'acceptation d'une somme pour la réalisation d'un corridor de biodiversité.

ATTENDU que le 25 août 2011, se tenait l'inauguration du Centre corporatif Saint-Laurent, le tout premier parc industriel au Canada composé de bâtiments ayant obtenu ou visant la certification LEED, lequel a été réalisé par le Groupe Montoni (1995) division construction inc. (ci-après le « Développeur »);

ATTENDU que le Développeur est un chef de file dans les secteurs commerciaux et industriels et qu'il possède les connaissances requises de l'industrie de la conception et de la construction de bâtiments durables ainsi que des systèmes, ressources et processus du Système d'évaluation des bâtiments durables Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) Canada ;

ATTENDU que l'arrondissement Saint-Laurent s'est donné comme mission d'assurer la pérennité des mosaïques de milieux naturels et des milieux naturels existants et de créer à partir de ceux-ci des corridors de biodiversité permettant à la fois une connectivité écologique récréative;

ATTENDU que le Développeur accepte de remettre à la Ville un montant total de deux cent mille dollars (200 000 \$) que l'arrondissement s'engage à investir en totalité à la réalisation de divers projets reliés au développement durable et à l'environnement, de façon à contribuer, entre autres, à la réalisation de son plan fraîcheur et à la protection des milieux naturels, plus particulièrement la réalisation d'un corridor de biodiversité dans la zone industrielle de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter une somme de 20 0 000 \$ de Groupe Montoni (1995) division construction inc. à titre de contribution pour la réalisation d'un corridor de biodiversité dans l'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0312**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547041 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2450, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160501);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mai 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2450, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis en date du 30 mai 2016.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0313**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547042 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment industriel situé au 2450, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160501);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment industriel situé au 2450, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés en date du 30 mai 2016.

Les murs sont recouverts de profilé en acier pré-fini couleur « Bleu Heron » de VW 6084 de la compagnie Vicwest inc., ainsi que des panneaux d'aluminium couleur argent de la compagnie Laminators inc., ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0314**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547051 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2520, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160502);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mai 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2520, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis le 30 mai 2016.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0315**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547052 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'un bâtiment industriel situé au 2520, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160502);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'un bâtiment industriel situé au 2520, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis en date du 30 mai 2016.

Les murs sont recouverts de profilés en acier préfini couleur « ardoise » et blanc « Cambridge » de la compagnie Vicwest inc., ainsi que des panneaux d'aluminium couleur blanc « Cambridge » de la compagnie Laminators inc., ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0316**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547054 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3275, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0317**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547040 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 550, boulevard Montpellier dans la zone I18-020 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements, ayant pour objet de permettre, pour cette propriété industrielle, la vente au détail accessoire à une entreprise de production et de distribution de produits alimentaires.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20160501);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 18 mai 2016 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un usage conditionnel pour la propriété située au 550, boulevard Montpellier dans la zone I18-020 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements, ayant pour objet de permettre, pour cette propriété industrielle, la vente au détail accessoire à une entreprise de production et de distribution de produits alimentaires, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- que l'aire de vente au détail serve uniquement les produits issus de la production et/ou des produits distribués par l'usage principal;
- que l'entrée de l'aire de vente au détail soit sur la façade principale du bâtiment;

- que la superficie minéralisée de l'aire de stationnement existante ne soit pas agrandie;
- que la vente au détail n'engendre pas de problème de stationnement, de circulation ou toute autre nuisance pour le secteur;
- qu'aucun produit ou marchandise ne soit consommé ou utilisé sur place ou à l'extérieur.

Les travaux donnant effet à cet usage conditionnel doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0318**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547043 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à un agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 2265, avenue O'Brien dans la zone H08-079 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. d) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à un agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 2265, avenue O'Brien dans la zone H08-079 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans tel que soumis le 24 mai 2016.

Les trois murs extérieurs de l'agrandissement seront recouverts de brique brune multi tons telle que l'existante et du lambris de bois sera posé horizontalement sur certaines parties du bâtiment. La brique de la façade derrière la marquise actuelle sera remplacée par la brique récupérée du mur latéral existant.

Le toit sera recouvert d'un revêtement en bardeaux d'asphalte de couleur brune, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0319**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547044 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1950, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. e) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1950, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'orienter les nouveaux escaliers menant à l'entrée principale ou l'allée piétonne du côté latéral droit afin d'éviter les arbres matures de rue.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0320**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547045 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 735, rue Filiatrault dans la zone H16-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. f) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160404);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 735, rue Filiatrault dans la zone H16-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux des murs extérieurs du 2<sup>e</sup> étage sont en bois usiné de type CanExel de couleur « Bois de Santal », alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire de la compagnie IKO, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0321**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547046 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement partiel du revêtement extérieur des quatre habitations multifamiliales situées aux 50, 70, 90 rue Crépeau et au 95, boulevard Deguire dans la zone H13-083 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. k) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160507);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement partiel du revêtement extérieur des quatre habitations multifamiliales situées aux 50, 70, 90 rue Crépeau et au 95, boulevard Deguire dans la zone H13-083 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que le panneau d'aluminium soit de couleur taupe similaire à la couleur existante.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0322**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547047 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale jumelée située aux 1430-1434, rue Gohier H12-058 dans la zone H12-058 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. n) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160510);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale jumelée située aux 1430-1434, rue Gohier dans la zone H12-058 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de préserver les détails architecturaux sur la façade, tels que la brique en soldat en haut des fenêtres, les allèges en pierre et les motifs avec variante de couleurs situés à l'étage.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique rouge « Champlain » de la compagnie Hanson, ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0323**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547053 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'habitations unifamiliales jumelées du 4765 au 4915, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. h) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160504);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'habitations unifamiliales jumelées du 4765 au 4915, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-051 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, ainsi que la modification apportée aux plans en date du 31 mai 2016.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierre artificielle couleur « Sierra », « Gris acier », « Jasper », « bois séché » code « Shadow Stone » et d'accent de 20 % de brique couleur « ivoire » de la compagnie Arriscraft et de bois torréfié, alors que les toitures seront de bardeaux d'asphalte couleur « bois rouge », « cèdre rustique » code « Mystique 42 » et de « lune de miel », « bois flottant » code « Mystique 42 » code « Everest 42 » de la compagnie B.P, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0324**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547048 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour l'établissement situé au 996, boulevard Décarie dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. p) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160512);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour l'établissement situé au 996, boulevard Décarie dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0325**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547049 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrine pour deux locaux commerciaux situés au 1330, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. q) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossiers : PIIA – 20160513 et 20160514);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes en vitrine pour deux locaux commerciaux situés au 1330, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0326**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547056 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures sur un bâtiment commercial situé aux 771, 773 et 775, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. b) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151207);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures sur un bâtiment commercial situé aux 771, 773 et 775, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique couleur brune «Brookline» de la compagnie Hanson, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0327**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547057 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade et l'agrandissement arrière du bâtiment commercial situé du 761 au 769, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. c) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160516);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade et l'agrandissement arrière du bâtiment commercial situé du 761 au 769, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique couleur brune «Brookline» de la compagnie Hanson, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0328**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547058 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment commercial situé du 753 au 759, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. d) de la séance tenue le 11 mai 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160517);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment commercial situé du 753 au 759, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique couleur brune «Brookline» de la compagnie Hanson, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0329**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547059 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur des façades du bâtiment commercial situé du 2065 au 2081, rue Saint-Louis dans la zone C15-102 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. h) de la séance tenue le 10 février 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160207);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur des façades du bâtiment commercial situé du 2065 au 2081, rue Saint-Louis dans la zone C15-102 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme, ainsi que le plan d'affichage soumis en date du 2 juin 2016, à condition que les lettres détachées des enseignes situées sur le bandeau d'affichage soient de même hauteur afin de conserver une apparence harmonieuse.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique couleur « Black Diamond Velours A » de la compagnie « Belden », de panneau d'aluminium couleur « Rigel-2 » de la compagnie « Panfab » et de revêtement métallique d'acier couleur fusain de la marque « Vicwest », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0330**

Soumis second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-10 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1167153001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-10 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0331**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, afin de prévoir les critères pour autoriser des établissements d'usage services professionnels, financiers et bureau d'affaires dans les bâtiments existants des zones industrielles « I » au *Règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage* et situées à l'extérieur du Technoparc.

(Sommaire décisionnel 1167153001)

---

**CA16 08 0332**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-90 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1164547030).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2016, le conseiller Francesco Miele, a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-90 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0333**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-91 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1164152002).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-91 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 21 juin 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0334**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA16-08-1 sur les tarifs.

---

**CA16 08 0335**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

---

**CA16 08 0336**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299019 visant à édicter une ordonnance afin d'autoriser l'utilisation de peinture sur le revêtement du bâtiment accessoire situé à l'arrière de l'immeuble du YMCA sis au 1745, rue Décarie.

ATTENDU le projet d'écologie urbaine de l'organisme C-Vert Saint-Laurent de réaliser une murale sur le cabanon situé au 1745, rue Décarie, à l'arrière du YMCA Saint-Laurent;

ATTENDU que C-Vert vise l'engagement environnemental et communautaire, tout en impliquant et sensibilisant des jeunes de 14 à 16 ans en les invitant à participer à des initiatives communautaires en intégrant des éléments d'immersion et d'éducation en nature ;

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et plus particulièrement son article 3.16.8 *PEINTURE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR PROHIBÉE*;

ATTENDU l'article 1.12 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage permettant au conseil d'arrondissement de régir ou d'autoriser, par ordonnance, des dispositions dérogatoires qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-2 autorisant l'utilisation de peinture sur le revêtement du bâtiment accessoire situé à l'arrière de l'immeuble du YMCA situé au 1745, rue Décarie.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0337**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950011 relatif à des modifications à la structure de postes 2016 pour fins de titularisation, de régularisation et de remplacement.

ATTENDU qu'il y a lieu de convertir divers postes pour fins de titularisations et afin de mieux répondre aux besoins de certaines divisions;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser la structure de poste en convertissant une banque d'heures en postes permanents;

ATTENDU que ces conversions n'ont aucun effet ni sur le nombre d'effectifs en année-personne, ni d'effet significatif sur le budget;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un poste temporaire par un autre emploi pour une durée déterminée.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser les modifications à la structure de postes 2016 pour fins de conversion, titularisation, de régularisation et de remplacement de la façon suivante :

**1. Direction des travaux publics - Division voirie et signalisation (centre de responsabilité 304736)**

Il convient d'abolir un poste d'opérateur appareils motorisés A (poste 40825) afin de créer un poste permanent de moniteur-examineur/voirie (emploi 601640) et d'y titulariser l'employé col bleu ayant droit.

Il convient de créer un poste permanent dans la fonction chauffeur-opérateur d'appareils motorisés B (emploi 601130), et en contrepartie d'abolir le poste 56369 de chauffeur de véhicules motorisés C (emploi 600190) afin de mieux refléter les besoins de la division.

**2. Direction des travaux publics - Division parcs et espaces verts (centre de responsabilité 304719)**

Il convient d'abolir un poste d'élagueur (poste 40772) afin de créer un poste permanent de moniteur-examineur/horticulture (emploi 601640) et d'y titulariser l'employé col bleu ayant droit.

**3. Direction culture, sports, loisirs et développement social - Division loisirs, développement social et administration - Section Aréna et installation extérieures (centre de responsabilité 304727)**

Il convient de convertir l'équivalent de 2 a-p dans la banque d'heures poste :40934 (3744 heures) de préposé entretien sports et loisirs (fonction 600470) en 2 postes permanents (600740) et d'y déplacer les deux employés cols bleus ayant droit.

**4. Direction culture, sports, loisirs et développement social - Division sports et installations – Section des sports (304732)**

Il convient de créer un poste temporaire d'agent de bureau principal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**5. Direction des services administratifs et du greffe - Division des ressources humaines (304710)**

Remplacement d'un poste temporaire par un autre emploi pour une durée déterminée : Le poste d'agent ressources humaines (poste 64936) devient temporairement vacant (départ en congé de sa détentrice pour une période d'environ trois mois). Il convient de prolonger le poste 65409 pour une période de 3 mois, l'agent-conseil en ressources humaines déjà en remplacement sur un autre poste dont le mandat se termine devient disponible pour assurer ce mandat qui débute à compter du 4 juin 2016 jusqu'au 9 septembre 2016.

**6. D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.**

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0338**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950012 relatif une nomination en permanence au poste d'inspecteur du cadre bâti, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU qu'un nouveau poste d'inspecteur cadre bâti a été créé au budget 2016 (emploi 721750 - poste 64536 - SBA 276527), à la Section des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU l'existence d'une liste de candidats qualifiés pour cet emploi;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer en permanence Driss Fihel (matr. 100047762) au poste (64536) de d'inspecteur du cadre bâti, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, section des inspections, rétroactivement au 23 janvier 2016, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0339**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950010 relatif à la titularisation de trois employés cols bleus à l'arrondissement de Saint-Laurent en conformité de la convention collective des cols bleus de la Ville de Montréal.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - est devenu vacant à la section du Centre des loisirs du développement et de l'administration, suite à un déplacement permanent;

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs est devenu vacant dans à la section de l'aréna et des installations extérieures, suite à un départ définitif;

ATTENDU qu'un poste de briqueteur finisseur est devenu vacant à la section entretien des bâtiments et conciergerie, suite à un départ à la retraite;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser des employés cols bleus afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation des personnes suivantes :

- Monsieur Kevin Donald Smith, au poste (61056) de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Division des loisirs du développement et de l'administration, Section du centre des loisirs et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- Monsieur Marc Fauteux, au poste (60092) de poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Division des sports et des installations, Section de l'aréna et des installations extérieures de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- Monsieur Xavier Madere, au poste (40987) de briqueteur finisseur, à la Division de la mécanique des bâtiments et de l'éclairage des rues, Section Entretien des bâtiments et conciergerie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0340**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mars et avril 2016 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA16 08 0341**

Dépôt du Bilan 2015 du Plan de gestion des matières résiduelles.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA16 08 0342A**

ATTENDU qu'en 2005, une jeune Montréalaise, Jessica Holman-Price, est décédée à Westmount à la suite d'un accident impliquant un camion de déneigement;

ATTENDU qu'à sa mémoire, la famille de la jeune fille a lancé la Campagne Jessica dont l'un des objectifs est d'accroître la sécurité routière par l'installation, entre autres, de dispositifs de protection latérale sur les véhicules lourds;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté le 1<sup>er</sup> mai 2012 la résolution CA12 080334 visant à doter de protections latérales chaque véhicule admissible de la flotte de Saint-Laurent et à effectuer une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale auprès des instances municipales, provinciales et fédérales et des associations concernées par le transport et la sécurité routière;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, le 5 juin 2012, la résolution CA12 080493 demandant à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de faire des représentations auprès de Transports Canada et du gouvernement du Canada afin d'apporter des modifications à la Loi sur la sécurité automobile et de légiférer afin d'exiger que les véhicules lourds commerciaux et de propriété publique et les remorques achetés, vendus et circulant sur le territoire canadien soient équipés de dispositifs de protection latérales;

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a adopté en 2009 la résolution MIT08.3.07 pour faire suite à la proposition de la Ville de St. John's, à Terre-Neuve, et par la suite a exhorté le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du gouvernement du Canada à appliquer la norme européenne pour les systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds;

ATTENDU que le ministre des Transports Canada a confirmé, en 2009, en réponse au FCM, que Transports Canada a demandé au Conseil national de recherches Canada d'évaluer la possibilité d'exiger des protections latérales sur les véhicules lourds et les remorques circulant dans les environnements urbains au Canada;

ATTENDU qu'une étude, menée depuis 2009 par l'Association des transports du Canada en collaboration avec Transports Canada, a identifié les dispositifs de protection latérale comme contre-mesures pouvant améliorer la sécurité des véhicules lourds commerciaux et celle des usagers vulnérables de la route;

ATTENDU que le Bureau du coroner en chef de l'Ontario a procédé à l'examen de tous les décès dus à un accident de vélo survenus dans cette province entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010, ce qui lui a permis d'effectuer 14 recommandations, dont l'ajout de protections latérales;

ATTENDU que la Ville de Montréal a adopté le 17 juin 2013 la résolution CM13 0629 visant à demander aux gouvernements du Canada et du Québec de légiférer pour améliorer la sécurité des véhicules lourds en rendant obligatoire l'installation de systèmes de protection latérale et autres moyens identifiés par l'étude réalisée par l'Association des transports du Canada en 2009, et a demandé aux arrondissements et aux services centraux de la Ville de Montréal de mettre en vigueur lesdites mesures d'ici 5 ans;

ATTENDU que selon le rapport du coroner Paul G. Dionne au sujet du décès d'une cycliste, Mathilde Blais, le 28 avril 2014, une jupe de sécurité latérale installée sur la remorque aurait permis à la cycliste de ne pas glisser sous les roues de la remorque, évitant la fatale conséquence;

ATTENDU que selon le rapport du coroner Jean Brochu au sujet du décès d'un cycliste, Salim Aoudia, le 27 novembre 2014, une jupe de sécurité latérale installée sur la remorque aurait permis au cycliste de ne pas glisser sous les roues de la remorque, évitant la fatale conséquence;

ATTENDU que plusieurs citoyens canadiens sont décédés dans des accidents impliquant des véhicules lourds n'ayant aucun dispositif de protection latérale;

IL EST PROPOSÉ que la Fédération canadienne des municipalités effectue des démarches auprès de Transports Canada afin de modifier le Règlement sur la sécurité des véhicules pour exiger l'installation de nouveaux équipements de protection sur tous les véhicules lourds.

ADOPTÉ.

---

**CA16 08 0342B**

### **La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 31**

Le maire Alan DeSousa souligne les années de service du conseiller Maurice Cohen à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM).

Le conseiller Maurice Cohen mentionne que pendant 20 ans à la FCM il a représenté la Ville de Saint-Laurent puis l'arrondissement et finalement la Ville de Montréal ;

Le conseiller Aref Salem sera le conseiller qui prendra la relève de M. Cohen à la FCM, il mentionne également les points suivants :

- l'arrondissement de Saint-Laurent est la seule municipalité au Québec à obtenir la certification ISO 14001 et qu'il est important de sensibiliser les employés à procéder individuellement au tri de leurs matières résiduelles ;
- le réseau électrique métropolitain a fait l'objet d'une présentation le 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- souhaite un bon mois du Ramadam ;
- souligne le succès de la 3<sup>e</sup> édition de la Fête AlterAuto qui s'est tenue au parc Marcel-Laurin le 31 mai dernier.

Le maire Alan DeSousa souhaite également ses meilleurs vœux pour le mois de Ramadan.

Le conseiller Maurice Cohen souligne que la FCM offre aux jeunes un programme de stages en hommage à Jack Layton. Ce programme, a été mis sur pied afin de célébrer et de rendre hommage au legs de l'ancien président de la FCM Jack Layton et vise à engager les jeunes Canadiens en politique.

---

**CA16 08 0343**

### **Deuxième période de questions du public, de 21 h 38 à 21 h 40**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Joseph Di Orio, 915, rue Gohier :

- demande, concernant le sujet traité au point 20.18, si des maisons seront construites;

Réponse (Alan DeSousa) : non, il s'agit du Technoparc, qui est un secteur industriel.

- demande où se rend le prolongement;

Réponse (Alan DeSousa) : ce prolongement rejoindra éventuellement la rue Alexander-Fleming.

---

**CA16 08 0344**

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 40.

ADOPTÉ.

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 28 juin 2016.

---